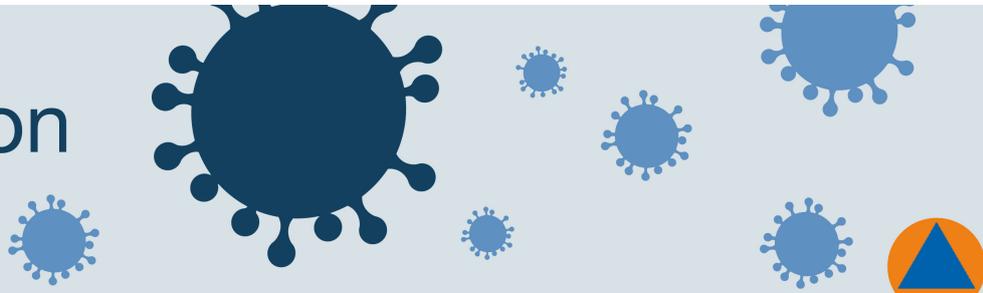


Communication COVID-19



DESTINATAIRES : Tout le personnel syndiqué

DATE : 4 novembre 2021

OBJET : Mesures incitatives pour le personnel de la catégorie 1, maintien de l'équité salariale et nouvelles dispositions des conventions collectives

Nous souhaitons vous informer que notre fournisseur informatique travaille activement à la programmation du système Virtuo afin que celui-ci soit en mesure de traiter adéquatement le maintien de l'équité salariale ainsi que les nouveautés intégrées dans les dispositions nationales des conventions collectives intervenues récemment.

De plus, le service de la paie travaille intensément à traiter les demandes relatives aux mesures incitatives pour le personnel de la catégorie 1.

Les travaux mentionnés ci-haut nécessitent des efforts importants et beaucoup de temps pour être réalisés correctement. Ces travaux ne peuvent être réalisés dans les délais requis. Soyez toutefois assurés que toutes les sommes dues seront versées dans les meilleurs délais, et ce, rétroactivement aux dates prévues pour les différentes mesures.

Par ailleurs, nous comptons sur votre collaboration pour ne pas communiquer avec les représentants du service de la paie concernant les mesures mentionnées précédemment, principalement afin de leur permettre de consacrer leur temps aux changements à effectuer et faire en sorte que ces derniers soient implantés le plus rapidement possible.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

« Signature autorisée »

Josée Soucy

Directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

Contenu et diffusion approuvés par : Patrick Simard, Président-directeur général par intérim